

Fête du Village
Producteurs et artisans locaux et Vide grenier
20 septembre 2026
Règlement

1. Lieu :

L'événement se déroulera à la salle des fêtes, devant la salle et sur le terrain de foot des Pontets au centre du village.

2. Horaires :

Ouverture des portes pour installation à partir de 7h. Tous les exposants devront être installés pour 9h, heure d'ouverture au public de la partie artisanat et producteurs. Fin du salon à 17h30. Merci de ne pas remballer avant par respect !

3. Conditions :

Pour participer à ce salon, il est indispensable d'être un producteur ou un artisan déclaré ! Un n° de siret vous sera demandé pour toute inscription. Les produits vendus doivent correspondre à l'activité déclarée et autorisée par l'organisateur !

4. Tarif :

Emplacement intérieur à 12€ (2mx2m NON NEGOCIABLE), emplacement extérieur à 7€ (3mx3 ou plus).

5. Réservation :

L'organisation se réserve le droit de choisir et sélectionner les exposants. Aucun doublon ne sera accepté. Afin de valider votre participation, nous demandons le retour de ce règlement signé, et du règlement de votre emplacement. Le chèque devra être mis à l'ordre de Lucie ROUSSEL et envoyé à l'adresse suivante : 4 Rue de l'église 25240 les pontets. Possibilité de régler par virement (RIB disponible sur demande)

ATTENTION : les places en intérieur sont limitées et seront attribuées en priorité aux produits artisanaux

6. Matériel :

Chaque exposant devra apporter ses propres tables et chaises.

Un emplacement brut de 2m sur 2 vous sera attribué pour les places intérieur, à vous de l'aménager par vos propres moyens !

Et emplacement brut de 3m par 3 pour les places extérieur !

Branchement à l'électricité possible prévoir vos rallonges, mais privilégier principalement les piles ou recharge pour vos lumières guirlandes etc etc.

7. Communication :

Nous demandons à chaque participant de communiquer au maximum sur cet événement. Une affiche sera créée et envoyée par mail, merci de l'a diffuser sur vos réseaux. Des flyers seront déposés dans les commerces alentours et des affiches seront posées le long des routes sur des axes stratégiques.

8. Annulation :

Toute annulation après le 15 août, entraînera un encaissement du paiement et ce quelque soit le motif ! L'organisatrice se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure dans ce cas l'emplacement vous sera remboursé.

Date :

Signature :

Lucie Roussel
4 rue de l'église
25240 Les pontets
roussel_lucie@yahoo.fr
06 10 32 66 78

Fiche d'inscription Fête du village 2026
9h – 17h30

Nom – Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Raison social , marque :
N° siret :
Mail :
Téléphone :
Site internet :

Descriptif des produits

vendus :
.....
.....
.....
.....
.....

Besoin d'électricité (attention dans la mesure du possible prévoir lampe à piles ou batterie pour la déco de votre stand et enrouleur pour l'extérieur) :

Cochez votre choix :

Emplacement intérieur (2x2m uniquement) : 12€	Emplacement extérieur (3x3m) ou plus : 7€

Attention les places en intérieur sont limitées et seront attribués en priorité aux produits artisanaux.
L'emplacement en intérieur est limité à 2mx2 cet emplacement est non négociable !

Documents à fournir :

- Photocopie ou photo de votre carte d'identité recto-verso.
- Copie de votre attestation d'assurance
- Paiement de l'emplacement par chèque ou par virement (RIB disponible sur demande)